

Délibération 2023-044

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs :** SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

**Absents excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

**Secrétaire de séance :** GALLUET Bruno

**Objet : BUDGET 2023 – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire fait savoir que le Trésorier de Valognes a transmis les propositions suivantes pour le budget principal 2023 :

- Admissions en non-valeur pour un montant de 1 563.06 €, soit 426.40 € pour la cantine et 1 136.66 € pour l'assainissement,
- Créances éteintes d'un montant de 679.53 € correspondant à des titres d'assainissement émis en 2015 et 2017.

Il précise qu'un point va être fait avec les services de l'Agglomération du Cotentin pour les créances éteintes en matière d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte des admissions en non-valeur pour un montant de 1 563.06 €
- prend acte des créances éteintes pour un montant de 679.53 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Eric BRIENS